

# VILLE D'ATH

Ath, le 5 juin 1970

Administration Communale

4<sup>e</sup> Division N° 19

Objet :

Engins explosifs  
Quai de l'Entrepôt

CENTRE DE CONTROLE DU SEDEE  
Polygone de

1982

DUISBURG-lez-TERVUREN  
(Br)

Annexe: 1

Adresser toute la correspondance  
à M. le Bourgmestre de la Ville  
d'Ath, sans indication de nom.

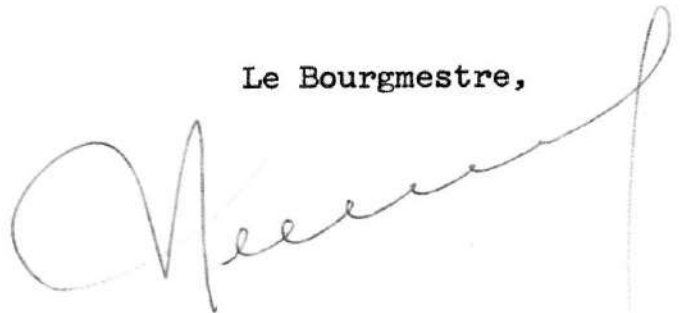
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint copie d'un rapport de police relatif à la découverte de deux bombes non explosées (bombardement du 16 mai 1940) sur le territoire de cette Ville.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à leur enlèvement dans le plus bref délai possible.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,



Tel.

068 / 21951  
22299 ~~22299~~

Telephoné à Monsieur Baehy.  
Le 10 juin à 1500h.

- Selon le Commissaire adjoint Monsieur Baehy, il n'y a pas des travaux projetés.
- M. Baehy fera indiquer au cadastre les endroits exacts où les bombes pourraient se trouver.

-----  
PoliceR A P P O R T-----  
N° 1365/A

-----  
OBJET : bombes non explosées - Quai de l'Entrepôt.  
lettre du Comptoir d'Achat et de Vente du Boerenbond Belge, S.A.,  
à Louvain, en date du 27 mai 1970., ci-jointe en retour.

La bombe visée dans la lettre prérapplée se trouverait dans un jardinet, propriété du Comptoir d'Achat et de Vente du Boerenbond Belge, S.A., Minderbroedersstraat, 8 à Louvain, et sis Quai de l'Entrepôt, n° 11.

Elle se situerait à  $\pm 2,50$  mètres du mur séparant les bâtiments industriels du Boerenbond de ce jardinet, à  $\pm 6-7$  mètres du mur de fond, et à une profondeur de  $\pm 4$  mètres. Cette bombe, d'un diamètre de  $\pm 25-30$  centimètres, avec ailettes, aurait été larguée lors du bombardement du 16 mai 1940 et n'aurait pas explosé.

J'ai par ailleurs appris l'existence probable d'un second engin, du même type, non explosé, et provenant du même bombardement, dans la cour de l'immeuble n° 77 de la Chaussée de Mons (Boucherie Willy LUC). Cette cour communique avec celle par laquelle on accède au jardinet dont s'agit ci-dessus, par le Quai de l'Entrepôt. Cette bombe serait distante de la première d'une vingtaine de mètres et se situerait à proximité immédiate du mur séparant cette cour de la propriété de l'Institut Saint-François de Sales, et de plusieurs garages appartenant à LUC.

La présence de la première bombe est signalée par M. Auguste ECHEBERILLE, directeur régional de vente du Boerenbond. Il est formel quant à son existence et la situe avec plus ou moins de précision.

Quant à la seconde, elle nous est signalée par M. Louis VANDEWALLE, pensionné, demeurant actuellement à Ath, Chaussée de Mons, n° 155 et qui, à l'époque du bombardement, habitait Quai de l'Entrepôt. Il la situe avec moins de précision.

Il y aurait lieu de solliciter l'intervention du service de déminage de l'Armée (Centre de Contrôle du S.E.D.E.E., Polygone de Duisburg-lez-Tervueren, province de Brabant, Tél. 02/575701 - 575702 - Extension 343 - ou 02/573601.).

Il serait souhaitable que MM. ECHEBERILLE et VANDEWALLE soient informés des jour et heure fixés pour les opérations, afin qu'ils puissent apporter leur concours à l'équipe de détection, en vue de la localisation exacte. Ils se tiennent à la disposition de ce service.

A Ath, le 3 juin 1970.

Le Commissaire-adjoint de police,  
C. BACHY.

Vu le 4 juin 1970.

Le Commissaire de Police,

  
M. KEYMEULEN.

--- RAPPORT ---

Police

N° 1365/A

OBJET : bombes non explosées - Quai de l'Entrepôt, n° 11 (Boerenbond)  
et Chaussée de Mons, N° 77 (Willy LUC).

Suite à mon rapport N° 1365/A du 3 juin 1970.

Le service de déminage de l'Armée (Centre de Contrôle du S.E.D.E.E., Polygone de Duisburg-lez-Tervueren) m'a signalé téléphoniquement qu'étant donné le nombre très important de demandes tendant au désamorçage de bombes, la priorité est donnée aux engins se trouvant sur des terrains sur lesquels il est envisagé de bâtir à brève échéance, ce qui, en l'espèce, n'est pas le cas.

Un délai assez long devant être prévu, un croquis situant l'emplacement approximatif des deux engins a été dressé, conformément aux désirs du service de déminage.

Ce croquis est joint en trois exemplaires :

I pour le service de déminage ;

I pour transcription à l'Administration du Cadastre, suivant instructions reçues, en vue de grever les terrains dont s'agit d'une servitude " non aedificandi ", de fait et à titre temporaire, étant entendu que si l'on devait bâtir à ces endroits, priorité serait alors accordée à cette demande;

I pour les archives -

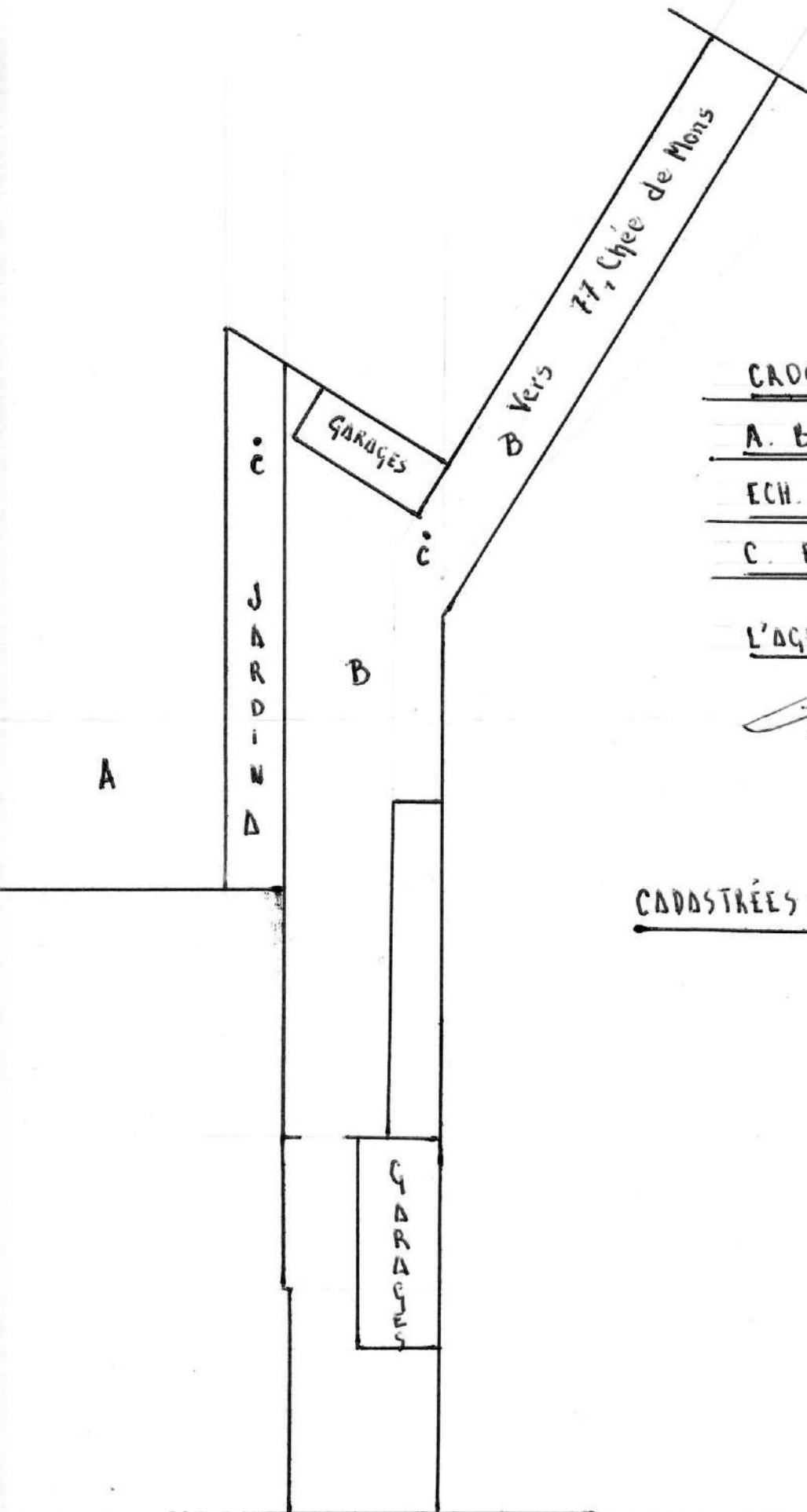
Vu :  
Le Commissaire de police,

Fait le 29 juin 1970.

L'agent de police,

Le Commissaire adjoint de police

C. BACHY



CROQUIS DES LIEUX PROPRIÉTÉS

A. BOERENBOND et B. LUC W.

ECH. 2,5mm/m.

C. EMBLEMENTS DES BOMBES

L'AGENT

*[Handwritten signature]*

CHEVALIER C.

CADASTRES N° 811B2 et 811V76

QUAI DE L'ENTREPÔT